Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire
Date de publication: SHAB, KABVD - 30.11.2018
Numéro de publication: KK04-0000001969
Canton: VD

Entité de publication:
Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Etat de collocation et inventaire Epicerie des Arcades Sàrl en liquidation

Débiteurs:
Epicerie des Arcades Sàrl en liquidation
CHE-448.691.901
Grand-Rue 40
1296 Coppet

Remarques juridiques:
Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.
Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours
Fin du délai: 20.12.2018
Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours
Fin du délai: 10.12.2018

Remarques:
Dans le même délai, les créanciers peuvent demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des revendications de propriété admises par l'administration de la faillite (art. 47 et 49 OAOF).